



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3347

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Création de la Fondation BigBooster sous l'égide de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) dédiée à un dispositif international de sélection et d'accélération de start-up - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jaquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019**Délibération n° 2019-3347**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Création de la Fondation BigBooster sous l'égide de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) dédiée à un dispositif international de sélection et d'accélération de start-up - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le dispositif "BigBooster", lancé en 2015 par la FPUL, a pour vocation de détecter, sélectionner et accélérer le développement de jeunes entreprises présentant une ambition internationale et disposant d'innovations de pointe dans les domaines de la santé, du numérique, de l'environnement et autres innovations ayant un impact global.

BigBooster vise les start-up tant françaises qu'internationales. L'ambition est de créer, à Lyon, la plus grande compétition européenne de start-up débutantes, en s'appuyant sur la mobilisation d'un collectif de partenaires industriels, leaders emblématiques et motivés. BigBooster permet à ces start-up de se créer un réseau international de partenaires (investisseurs, grandes entreprises, entrepreneurs, etc.) et d'être suivies par des mentors internationaux.

La force de BigBooster réside dans son accompagnement personnalisé structuré autour de "bootcamps", programmes d'entraînement intensifs et courts, qui se déroulent en France (Lyon) et à l'international, notamment à Boston, ville partenaire de la Métropole de Lyon.

La FPUL, fondation abritante reconnue d'utilité publique, a porté les 3 premières éditions du programme BigBooster. Il est aujourd'hui nécessaire de faire évoluer le modèle de gouvernance ainsi que le modèle économique pour encore mieux satisfaire les start-up participantes et les partenaires du programme. Il est ainsi proposé de créer une fondation abritée au sein de la FPUL, dénommée Fondation Big Booster, pour laquelle la Métropole serait l'un des membres fondateurs avec la société d'accélération du transfert de technologies (SATT) Pulsalys.

II - Objectifs

La Métropole développe une politique de soutien affirmée à l'entrepreneuriat depuis de nombreuses années et intensifie sa politique entrepreneuriale en renforçant son soutien à l'émergence et au développement d'entreprises à fort potentiel. Elle souhaite ainsi, d'une part, augmenter le flux de start-up vers Lyon en favorisant leur ancrage sur le territoire et, d'autre part, accélérer le développement à l'international de start-up lyonnaises.

La Métropole souhaite également renforcer sa position à l'international dans le domaine de l'innovation et de l'entrepreneuriat en s'inscrivant dans un réseau international de villes performantes en matière d'innovation, étant rappelé que BigBooster a été lancé dans le cadre d'un partenariat fort avec la Ville de Boston, écosystème de référence mondiale en matière d'innovation, notamment, dans les domaines des biotechnologies, du digital et des cleantech. Une déclaration d'intention pour une coopération entre la Métropole, la Ville de Lyon et la Ville de Boston a, notamment, été signée le 10 février 2016 pour intensifier les échanges qui se tiennent entre les 2 villes.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de la 3^{ème} édition BigBooster 2017-2018 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2017-2414 du 20 décembre 2017, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 175 000 € au profit de la FPUL pour la mise en œuvre de la 3^{ème} édition du dispositif BigBooster.

À l'image des 2 premières, cette 3^{ème} édition de BigBooster s'articulait autour d'un axe fort Lyon-Boston. Des bootcamps ont également été créés en Chine et sur la zone Afrique et Moyen-Orient.

A cette 3^{ème} édition, 264 start-up ont candidaté, 145 d'entre-elles étaient éligibles pour le "bootcamp" de Lyon, soit 55 % de candidatures éligibles issues de l'étranger. Le "bootcamp", qui s'est déroulé à Lyon en octobre, a rassemblé 72 start-up à l'issue duquel 44 finalistes ont été retenues pour participer aux bootcamps internationaux. Vingt d'entre-elles ont participé au bootcamp de Boston centré sur l'acculturation au marché américain. Près de 200 mentors, experts et juges ont été mobilisés pour accompagner les start-up tout au long du programme. Au-delà de ces indicateurs, plusieurs start-up ont développé des partenariats avec des grands groupes engagés dans le dispositif.

Depuis la création du dispositif BigBooster, 229 start-up ont participé au "bootcamp" de Lyon, dont 58 de la Métropole et 71 venants de l'étranger. Les 84 start-up finalistes des 3 premières saisons de BigBooster ont à minima levé 81 000 000 € et créé 461 emplois, ce qui représente à minima 120 emplois créés et 25 000 000 € de levées de fonds par les start-up finalistes localisées sur le territoire de la Métropole.

BigBooster est aussi l'un des piliers du partenariat avec la Ville de Boston et contribue à inscrire la Métropole dans un réseau international d'innovation comme à renforcer sa position sur la carte internationale des start-up et de l'innovation. BigBooster est l'un des sujets qui donne aujourd'hui le plus de visibilité sur l'action de la Métropole à l'international.

IV - Création de la Fondation abritée BigBooster et plan de financement prévisionnel

Les partenaires du programme BigBooster, dont la Métropole fait partie, souhaite créer une fondation abritée par la FPUL (dite "fondation abritante"), pour mettre en œuvre le programme BigBooster de manière plus efficace, avec un budget et une gouvernance propres. La fondation abritée est une structure juridique sans personnalité morale dont l'objet est défini dans la convention d'abri entre les fondateurs (Métropole, Pulsalys) et la FPUL. L'objet de la fondation Big Booster, en adéquation avec celui de la FPUL, s'inscrit dans un objectif d'intérêt général qui consiste à développer le dispositif BigBooster, programme d'accélération international de start-up, afin de :

- développer l'attractivité du territoire de la Métropole pour les start-up et augmenter le flux de projets vers le territoire,
- favoriser l'ouverture vers l'international des start-up locales,
- favoriser les collaborations entre les grands comptes et entreprises de taille intermédiaire partenaires avec les start-up participantes,
- inscrire le territoire sur la carte internationale des start-up, en misant notamment sur la connexion avec la Ville de Boston, écosystème d'innovation de référence au niveau mondial. D'autres destinations pourront être étudiées par la suite.

La fondation abritée sera administrée par un comité exécutif composé de 10 membres maximum répartis en 3 collèges : fondateurs, partenaires et personnes qualifiées. Un représentant de la Métropole siègera de manière permanente au comité exécutif et disposera d'une voix double. Par ailleurs, la Métropole sera également représentée au sein du comité des fondateurs, organe interne à la fondation chargé de désigner les membres des différents collèges.

Les résultats attendus se mesureront par le nombre de partenaires privés mobilisés dans le financement de la fondation abritée.

Les autres indicateurs de performances seront le nombre de start-up participant au bootcamp de Lyon, dont le nombre de start-up exogènes, le nombre d'emplois créés, le montant des levées de fonds, et le nombre de personnes présentes dans la communauté BigBooster.

Budget prévisionnel de la Fondation abritée BigBooster pour 2019 :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
programme, logistique, et évènementiels	325 000	Fondateurs dont :	350 000
ressources humaines	130 000	<i>Métropole de Lyon</i>	175 000
communication	50 000	<i>autres fondateurs</i>	175 000
frais de gestion	25 000	The Next Society	30 000
		mécènes/sponsors	150 000
Total	530 000	Total	530 000

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de procéder à l'attribution d'une dotation d'un montant de 175 000 € au profit de la Fondation abritée BigBooster sous l'égide de la FPUL pour l'année 2019.

V - Modalités de représentation

Conformément à la convention d'abri entre les fondateurs et la FPUL, la Métropole dispose d'un représentant au sein du comité exécutif de la fondation, ainsi qu'au sein du comité des fondateurs.

Il convient donc de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du comité exécutif et du comité des fondateurs de la Fondation abritée BigBooster ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE**1 - Approuve :**

a) - la création de la Fondation BigBooster sous l'égide de la FPUL,

b) - l'attribution d'une dotation d'un montant de 175 000 € au profit de la Fondation BigBooster pour l'année 2019.

2 - Désigne madame Karine DOGNIN-SAUZE en qualité de titulaire et madame Sarah PEILLON en qualité de suppléant pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du comité exécutif et du comité des fondateurs de la Fondation BigBooster.

3° - Autorise monsieur le Président à signer la convention d'abri à passer entre la Métropole, Pulsalys et la FPUL portant création de la Fondation BigBooster sous l'égide de la FPUL.

4° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 175 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P02O2298.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.